

## **ACHATS INTERNES & REFACTURATION DE COÛTS | CONSIGNES DE TRAITEMENT IMPOSÉES PAR LE MEES**

---

À compter de l'exercice 2020-2021, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) impose aux universités une codification SIFU spécifique aux postes de dépenses associés à des achats réalisés à l'interne auprès d'autres unités.

Le MEES souhaite ainsi obtenir une information plus pointue sur les dépenses qui donnent un revenu interne à d'autres unités.

Le MEES distingue 3 types de transactions entre les unités :

1. Les corrections d'imputation ou les partages de dépenses entre unités par écritures de journal - GLU;
2. Les refacturations de coûts réels par une unité à plusieurs unités;
3. Les activités de ventes par une unité à d'autres unités qui occasionnent des achats de nature interne pour l'unité acquéreuse.

### **A. CORRECTIONS D'IMPUTATION ET PARTAGES DE DÉPENSES**

Les unités utilisent les écritures DT-CT de type GLU pour réaliser ces transactions.

Le descriptif des comptes utilisés ne doit pas commencer par l'un des termes suivants : **Achat Int, Imputation Int, Vente Int ou Refact.**

La nomenclature des comptes utilisés ne doit pas débiter par **878**, ni se terminer par **8xx**.

Il faut utiliser les comptes d'imputation initiale des dépenses autant au crédit qu'au débit. Par ailleurs, certaines unités qui reçoivent le crédit peuvent utiliser un compte qui se termine par **4xx** à la condition qu'il ne commence pas par **878** ou par **826**.

### **B. TRANSACTIONS DE TYPE ACHATS/VENTES INTERNES ENTRE UNITÉS**

Le MEES définit le terme « Vente interne » comme une opération entre unités en vertu de laquelle une unité cédante procure des biens ou des services à une unité acquéreuse.

Les transactions de ventes internes se résument au transfert de coûts par l'unité cédante à l'unité acquéreuse au moyen d'une facturation interne de biens ou de services.

Ce type de transactions est réalisée par Réquisition Interne (et Facturation interne) et doit répondre aux 5 critères suivants :

1. la vente interne se fait à la demande de l'unité acquéreuse; elle ne lui est pas imposée;
2. l'unité acquéreuse a le contrôle sur la décision d'achat interne ou non;
3. l'unité acquéreuse exerce ce choix après considération de divers facteurs inhérents aux produits et/ou services visés comme l'obligation ou non d'acquérir le bien ou le service afin de réaliser ses activités.
4. les biens ou services vendus doivent être consommés par l'unité acquéreuse et ne pas être ensuite revendus;
5. l'unité cédante est généralement de type « Entreprises Auxiliaires » car leurs activités principales consistent à vendre des biens et des services à l'interne, aux étudiants ou à l'externe.

Dans certains cas, il peut être permis qu'une unité, qui ne fait pas partie des Entreprises auxiliaires, effectue des ventes internes si la transaction répond aux 4 autres critères.

Les coûts facturables par vente interne excluent toute autre forme d'imputation ou de refacturation de coûts qui ne répond pas à la définition de vente interne. **Voir ci-après la définition de Refacturation de coûts.**

## B.1 CONDITIONS DE TRAITEMENT DES ACHATS & VENTES INTERNES

- L'unité acquéreuse **doit** traiter la transaction de dépense sur un poste de dépense (compte GL) dont le descriptif débute **absolument** par le terme **ACHAT INT**. Nous présentons en annexe la liste des comptes d'**Achats internes autorisés**.
- L'unité cédante doit traiter la transaction de vente sur un compte GL dont le descriptif débute **absolument** par le terme **VENTE INT**. Nous présentons en annexe la liste des comptes de **Ventes internes autorisés**.
- Sauf les lots MAXO & POLO, tous les lots relatifs au traitement des Achats & Ventes internes doivent être soumis à la Direction des finances par l'unité cédante pour vérification de la conformité des comptes utilisés par les unités acquéreuses et cédantes.
- Sauf pour la DI et le SIUM, les unités doivent joindre leurs factures internes aux lots transmis à la Direction des finances.
- Si le nombre hebdomadaire de factures (ou réquisitions) est inférieur à 5, les unités cédantes peuvent procéder par écriture GLU-DT/CR avec les unités acquéreuses à la condition de joindre les factures internes aux écritures de journal.

## C. REFACTURATION DE COÛTS

On vise sous cette section les coûts initialement inscrits dans une unité qui sont ensuite répartis (refacturés) à plusieurs autres unités en fonction de l'utilisation réelle.

L'unité qui refacture (ou partage) le coût à une autre unité peut utiliser le même compte que la dépense initiale ou un compte dont le descriptif débute par **REFACT** ou **IMPUTATION INT** et dont la numérotation se termine par **4xx** sans débiter toutefois par 826 ou 878, sauf pour la DI qui a ses comptes respectifs de refacturation.

L'unité à qui est refacturé le coût doit utiliser un compte dont le descriptif ne débute pas par **ACHAT INT** ou **VENTE INT**.

Sauf pour les lots MAXO, tous les lots relatifs au traitement des refacturations de coûts par une unité à plusieurs unités doivent être soumis à la Direction des finances pour vérification de la conformité des comptes utilisés par les unités acquéreuses et cédantes. Les pièces justificatives de refacturation interne doivent être jointes à chaque lot

Si le volume hebdomadaire de transactions est inférieur à 5, les unités cédantes peuvent procéder par écriture GLU-DT/CR avec les unités refacturées à la condition de joindre les documents internes justificatifs aux écritures de journal.

Bien que d'autres unités effectuent à l'occasion des partages ou refacturations de coûts, les situations de refacturation les plus fréquentes sont les suivantes et les comptes mentionnés au tableau ci-dessous doivent être utilisés.

**Il n'est pas permis d'utiliser ces comptes pour des refacturations externes, ni pour des achats externes, ni pour des transactions de type Vente/Achat interne.**

DESCRIPTION	UNITÉ QUI REÇOIT LA DÉPENSE	UNITÉ QUI REFACTURE LE COÛT
Refacturation du chauffage par la DI	87810001	87810401
Refacturation de l'électricité par la DI	87810002	87810402
Refacturation des assurances générales par la DI	87810004	87810404
Refacturation du courrier par la DI	87810007	87810407
Entretien annuel facturé par DI au CEPsum, Résidences, EA, SAÉ	87810006	87810406
<b>AVIS :</b> Les 10 comptes mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être utilisés avec d'autres comptes GL; le total des transactions sur ces 10 comptes doit toujours être à 0\$. Ces comptes sont réservés à la DI.		
Refacturation des assurances véhicules par la DI	78500002	78500002 ou 78510400
Refacturation des coûts de téléphonie & réseau par les TI	79500002	79510400
Refacturation des appels interurbains par les TI	80000002	80010400
Autres refacturations par certaines unités	Compte dont le descriptif n'est pas ACHAT INT	Compte qui se termine par <b>4xx</b> ne débutant pas par 878 ou 826

**LISTE DES COMPTES D'ACHAT INTERNE POUR LES UNITÉS QUI ACHÈTENT DES BIENS OU SERVICES D'UNE AUTRE UNITÉ**

COMPTE	DESCRIPTIF	COMPTE	DESCRIPTIF
71000810	ACHAT INT. PERFECTIONN. COURS MAISON	74515830	ACHAT INT. SOINS ANIMAUX PAR FMVE
71000814	ACHAT INT. FORMATION	74516802	ACHAT INT. ANIMALERIE-LITIERE
71500802	ACHAT INT. DÉPLACEMENT/DÉLÉGATION	74516803	ACHAT INT. ANIMAUX-ANIMALERIE
71500807	ACHAT INT. DÉPLACEMENT	74516806	ACHAT INT. SUJET EXP-ANIMALERIE
71500809	ACHAT INT. DÉPLACEMENT INVITÉS	74520801	ACHAT INT. TRAVAUX ORDINATEUR
71510801	ACHAT INT. DÉPLAC. SUJETS EXPÉR. FAR	74520802	ACHAT INT. ÉQUIP.INFORMATIQUE < 1000
71515808	ACHAT INT. MÉDICAMENTS	74520805	ACHAT INT. FOURNITURES TI
72500809	ACHAT INT. DÉPLAC. ÉTUDIANTS	74530801	ACHAT INT. FOURNITURES AUDIO-VISUEL
73000801	ACHAT INT. REPRÉSENTATION-SPÉCIFIQUE	74560801	ACHAT INT. LOGICIEL NON CAPITALISABLE
73000802	ACHAT INT. RÉCEPTION-SPÉCIFIQUE	75045805	ACHAT INT. DOCUMENTATION
73010804	ACHAT INT. RÉPRÉSENT NON SPÉCIFIQUE	79500802	ACHAT INT. TÉLÉPHONIE & RÉSEAU
73010805	ACHAT INT. RÉCEPTION NON SPÉCIFIQUE	<b>79500805</b>	<b>ACHAT INT. PHOTOC AU COMPTEUR</b> (RÉSERVÉ SIUM)
74500802	ACHAT INT. FRAIS TRANSPORT	<b>79500807</b>	<b>ACHAT INT. LOCATION IMPRIMANTE</b> (RÉSERVÉ SIUM)
74500803	ACHAT INT. IMPRESSION À FACTURER	79500808	ACHAT INT. FRAIS LOCATION SITE WEB
74510801	ACHAT INT. FOURNITURES BUREAU	79500809	ACHAT INT. VIDEO CONFERENCE PAR TI
<b>74510802</b>	<b>ACHAT INT. POLYCOPIE UDEM</b> (RÉSERVÉ SIUM)	79500810	ACHAT INT. TELEPHONIE-ÉVÉNEMENT TI
74510803	ACHAT INT. PAPETERIE IMPRESSION	78000801	ACHAT INT. PUBLICITÉ
74510806	ACHAT INT. SERV. MESSAGERIE	<b>82600002</b>	<b>ACHAT INT. ENTR. &amp; RÉP. PAR DI</b> (RÉSERVÉ DPS & DI)
74511801	ACHAT INT. FOURNITURES AUTRES	<b>82600100</b>	<b>ACHAT INT. ENTR. &amp; RÉP. PAR DI-FAR</b> (RÉSERVÉ DI)
74511804	ACHAT INT. SERVICE PLATFORMES	82600801	ACHAT INT. MATÉRIAUX ENTRETIEN PAR DI
74515801	ACHAT INT. FOURNITURES DE CLINIQUE	82600802	ACHAT INT. ENTR. & RÉPARATION AUTRE QUE DI
74515802	ACHAT INT. ALIMENTS & LITIÈRES	82600805	ACHAT INT. ENTR. & RÉP. LOCATION ÉQUIP.
74515803	ACHAT INT. ANIMAUX	82600806	ACHAT INT. ENTR. & RÉPARATION PAR TI
74515806	ACHAT INT. SUJETS EXPÉRIENCE	84500802	ACHAT INT. LOYER BÂT. NON-SUBVENTIONNÉ
74515808	ACHAT INT. MÉDICAMENTS	87000811	ACHAT INT. AUTRE FRAIS DE SERVICE
74515809	ACHAT INT. FOURNITURES MÉDICALES	87099811	ACHAT INT. AUTRE FRAIS SERVICE LABO.
74515811	ACHAT INT. VÊTEMENTS	87099813	ACHAT INT. SERVICE SÉCURITÉ
74515813	ACHAT INT. MATÉRIEL POUR COURS/LABO.	<b>87810005</b>	<b>ACHAT INT. SÉCURITÉ</b> (RÉSERVÉ DI & DPS)
74515814	ACHAT INT. FOURNITURE DE LABO.	87810009	ACHAT INT. LOCATION SALLE
74515828	ACHAT INT. FRAIS LABO. PAR FMVE		

**AVIS :** Les combo de comptes ci-dessous sont obligatoires & réservés aux transactions d'Achat/Vente interne nommées au tableau. Ces comptes ne peuvent pas être utilisés pour d'autres types de transactions d'achat ou de vente externe ou interne, ni pour d'autres fins que celles mentionnées ci-après. **Les comptes 82600002, 82600100, 82640401, 82640402, 87810005, 87810405 et 87099813 sont réservés à la DI et à la DPS.**

DI : Location de salles	DT : 82600002   CR : 82640401 ou 82640402
DPS : Interventions & cartes accès	DT : 82600002   CR : 82640401 ou 87810405
DI : Entretien et travaux pour location de salles	DT : 82600002 & 82600100   CR : 82640401 ou 82640402
DPS : Sécurité & Surveillance	DT : 87810005 & 87099813   CR : 82640402 ou 87810405
SIUM : Photocopieur au compteur	DT : 79500805   CR : 87840003
SIUM : Location imprimantes	DT : 79500807   CR : 87840002
SIUM : Frais d'impression	DT : 74500803, 74510802, 74510803   CR : 87840002

**LISTE DES COMPTES DE VENTES INTERNES POUR LES UNITÉS QUI VENDENT DES BIENS OU SERVICES À DES UNITÉS**

COMPTE	DESCRIPTION	COMPTE	DESCRIPTION
87800005	VENTE INT. SERVICES TECHNIQUES	87810443	VENTE INT. CENTRE EXPOSITION
87800006	VENTE INT. FORMATION PRATIQUE	87810444	VENTE INT. MEDECINE DIRECTION
87800007	VENTE INT. STAGIAIRE POST DOC	87810445	VENTE INT. SPORT AQUATIQUE
87810403	VENTE INT. TI -TÉLÉPHONIE	87810446	VENTE INT. CONDIT PHYSIQUE
87810405	VENTE INT. SÉCURITÉ (RÉSERVÉ DI & DPS)	87810447	VENTE INT. NEUROSCIENCES
87810406	VENTE INT. DI ENTRETIEN FACT ANNUEL (RÉSERVÉ DI)	87810448	VENTE INT. ÉCOLE SANTÉ PUBL
87810408	VENTE INT. IRIC	87810449	VENTE INT. ARCHIVES
87810410	VENTE INT. TI-AUTRES	87810450	VENTE INT. SC. DE ÉDUCATION
87810411	VENTE INT. TI-VIDEO CONFERENCE	87810451	VENTE INT. PHARMACO & PHYSIO
87810412	VENTE INT. TI-EVENEMENT	87810452	VENTE INT. SC. BIOLOGIQUES
87810413	VENTE INT. CHIMIE	87810453	VENTE INT. STATIONNEMENT
87810414	VENTE INT. MICRO & IMMUNOLOGI	87810454	VENTE INT. ORTHO & AUDIOLOG
87810415	VENTE INT. PHYSIQUE	87810455	VENTE INT. SC. INFIRMIÈRES
87810416	VENTE INT. MED. VETERINAIRE	87810456	VENTE INT. HIST ART & ÉTUD CIN
87810417	VENTE INT. BIBLIOTHÈQUES	87810457	VENTE INT. BIBLIOTHÉCONOMIE
87810418	VENTE INT. ANIMALERIES	87810458	VENTE INT. LES DIPLÔMÉS
87810419	VENTE INT. FEP	87810459	VENTE INT. ÉCOLE READAPTATION
87810420	VENTE INT. BIOCHIMIE	87810460	VENTE INT. BCRP
87810421	VENTE INT. NUTRITION	87810461	VENTE INT. ENV & DÉV DURABLE
87810422	VENTE INT. STATION DE BIOLOGIE	87810462	VENTE INT. FESP
87810423	VENTE INT. PHARMACIE	87810463	VENTE INT. RESSOURCES HUM
87810424	VENTE INT. CTRE COMM ÉCRITE	87810464	VENTE INT. RDDUM
87810425	VENTE INT. PSYCHOLOGIE	87810465	VENTE INT. CIRRELT
87810426	VENTE INT. PATHO & BIOL CEL	87810466	VENTE INT. BRDV
87810427	VENTE INT. IRBV	87810467	VENTE INT. CTRE RECH MATHÉM
87810428	VENTE INT. CTR EXP NUMER RECH	87810468	VENTE INT. RDDUM
87810429	VENTE INT. MATH & STATISTIQUE	87810469	VENTE INT. CRDP
87810430	VENTE INT. FACULTÉ MUSIQUE	87810470	VENTE INT. CERIUM
87810431	VENTE INT. FAS DIRECTION	87810471	VENTE INT. INFO & RECH OPER
87810432	VENTE INT. GRIL	87810472	VENTE INT. IVADO
87810433	VENTE INT. CTRE RECH REP ANIMA	87810473	VENTE INT. AMÉNAGEMENT
87810434	VENTE INT. MEDECINE DENTAIRE	87810474	VENTE INT. DEMOGRAPHIE
87810435	VENTE INT. ANIMALERIES DIVERS	87810475	VENTE INT. TI-TRAVAUX ORDINATEUR
87810436	VENTE INT. TI-PROFESSIONNELS	87820001	VENTE INT. CHATS ANIMALERIE
87810437	VENTE INT. MEDECINE CPASS	87820002	VENTE INT. PER DIEM ANIMAL.
87810438	VENTE INT. GÉOGRAPHIE	87830001	VENTE INT. PER DIEM FMV RECH.
87810439	VENTE INT. CEPNUM	87830002	VENTE INT. PER DIEM FMV ENSEI.
87810440	VENTE INT. SAE	87830003	VENTE INT. PRELEV. SANG. FMV
87810441	VENTE INT. KINÉSIOLOGIE	87840002	VENTE INT. ENTR. AUX. - DIVERS
87810442	VENTE INT. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	87840003	VENTE INT. PHOTOCOPIE COMPTEUR

## **AVIS IMPORTANTS SUR L'UTILISATION DES COMPTES D'ACHAT INTERNE ET DES COMPTES DE VENTES INTERNES**

Il importe de noter que tous les comptes de ventes internes débutent par **878** alors que le descriptif débute par « **VENTE INT** ».

Si vous souhaitez récupérer un coût ou transférer/partager une dépense auprès d'une autre unité, il ne faut pas utiliser ces comptes qui nécessitent une contrepartie avec un compte d'**Achat Interne**.

Vous noterez également que le descriptif de tous les comptes d'Achat interne débute par « **ACHAT INT** » alors que les 3 derniers digits de la numérotation suivent une séquence **8xx**.

Si vous souhaitez transférer ou partager une dépense d'une autre unité, il faut utiliser un compte de dépense qui ne fait pas partie de la liste des achats internes.

Le principe de la vente interne est que le débit pour l'unité acheteuse est sur un compte qui se termine par **8xx** alors que le crédit pour l'unité vendeuse est sur un compte débutant par **878**.

Une seule exception est pour les imputations de la DI et de la DPS sur les comptes 82600002, 82600100, 82640401, 82640402, 87810005, 87810405 et 87099813

**Les comptes des 2 listes relatives aux Achats Internes et aux Ventes Internes ne peuvent en aucun cas être utilisés pour des achats et des ventes externes.**

**Il n'est pas possible de refacturer à l'externe un achat interne en créditant le même poste; il faut utiliser un poste de revenus de type Vente Externe.**

La codification spéciale de ces comptes permet de retracer les transactions qui ne respectent pas ces règles et de les corriger selon la décision de la Direction des finances.

**Il n'est pas possible d'effectuer des ventes internes auprès de projets du Fonds des immobilisations.**

Dans ces cas, il s'agit de refacturation ou de transfert de coûts / dépenses.

L'unité qui transfère des coûts à des projets du Fonds des immobilisations doit créditer les postes de dépenses concernés par les achats initiaux.

L'unité qui transfère des coûts au Fonds des immobilisations ne peut pas créditer les postes de vente interne qui débutent par 878 ou 826, ni ceux d'achats internes qui se terminent par 8xx.